



## Inscription Maison des Jeunes

### Vacances de printemps – du 11 au 14 avril 2023

Nom et prénom de l'enfant : .....

Nom du représentant légal : .....

Adresse de la famille : .....

Allocataire : Oui  Non

Nom de l'allocataire : .....



Régime allocataire : CAF  Numéro Allocataire : .....

MSA  Autre : .....

**Merci de fournir une photocopie du carnet de vaccinations et l'attestation de nage (obligatoire).**

**Autorisation de mon enfant à rentrer seul à partir de 17h :**  Autorise ou  N'autorise pas

**Autorisation de droit à l'image de mon enfant :**  Autorise ou  N'autorise pas

**La restauration :** Sans repas  Avec repas : Standard   
Végétarien ponctuel   
Végétarien annuel

PAI / Allergie particulière : .....(Fournir un certificat médical)

#### Inscription :

Visa « découverte » : du 11 au 14 avril 2023

Visa « sportif » : du 11 au 13 avril 2023 de 10h00 à 12h00

Tarifs	Visa découverte	
	avec repas	sans repas
Lescariens	58 €	44,50 €
Hors Lescar	68 €	54,50 €

Tarifs	Visa sportif
Lescariens	27 €
Hors Lescar	31 €

**Important ! Si votre enfant est inscrit au visa « découverte », il peut suivre le visa « sportif » sans supplément tarifaire.**

Si la demande d'annulation écrite n'est pas parvenue au service 3 jours ouvrés avant la date du début de l'activité, avant 9h (Ex : le mercredi 05/04 avant 9h pour la semaine suivante), le forfait sera facturé dans sa totalité.

Les familles allocataires dont le Quotient Familial CAF d'octobre 2022 était inférieur ou égal à 750€ peuvent bénéficier d'une participation de la CAF de 4€ par jour, sous réserve de nous fournir l'attestation de Quotient Familial correspondante ou la notification de droits « Aide aux vacances – VACAF ». Le justificatif est pris en compte dès réception, sans effet rétroactif.

Je soussigné(e)....., représentant légal de ....., l'autorise à participer aux vacances de printemps de la Maison des Jeunes. J'ai pris connaissance des conditions de son fonctionnement et m'engage à acquitter les frais correspondants.

Fait à ....., le ...../...../2023.

Signature d'un responsable légal